canton de vaud	**Direction générale de l'environnement** **Direction de l'énergie**	**EN-VD-4**	Justificatif énergétique **Installations de ventilation** Objet de compétence cantonale

Commune : Aubonne N° parcelle : 988

Objet : Rénovation enérgétique, agrandissement, ajout PAC et panneaux photovoltaïques. Piscine.

Installation (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : Ventilettes dans les pièces d'eau, cave, fitness et cuisine

Genre/type d'installation : Simple flux air repris

Air recyclé : ☒ non ☐ oui (→ joindre le schéma de principe)

Débit maximum : 0 m^3/h d'air fourni 600 m^3/h d'air repris

Surface ventilée : 187 m^2

Chauffage de l'air : ☒ non ☐ oui → comment ?

Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVLEne)

Technique de récupération :

performance du récupérateur : % (≥ 70 %)

Cas spéciaux : simple flux

☒ maximum 1'000 m^3/h d'air repris (total par immeuble)

☒ maximum 500 heures de fonctionnement annuel

☐ utilisation de la chaleur de l'air repris par :

Installation de refroidissement et/ou d'humidification

Humidification : ☒ non ☐ oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Refroidissement : ☒ non ☐ oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Rideau d'air chaud

Rideau d'air chaud : ☒ non ☐ oui ↓

☐ présence d'un sas d'entrée

☐ énergies renouvelables uniquement employées

Références normatives

Norme SIA 382/1, édition 2007

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures

Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise

Justificatif établi par :

Lucas Michalet Architecture Sàrl

Rue l'Ouriette 141, 1170 Aubonne

L. Michalet, 021 553 93 58

Responsable, tél. Adresse mail : info@lm-architecture.ch

Lieu, date, signature : Aubonne, le 07.08.2026

A REMPLIR PAR LE CANTON

Le justificatif est certifié complet et correct